République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2015

BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR MONTARNAUD 2015 DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations:

M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Amélie MATEO à

Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés:

M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Véronique NEIL

Absents:

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame

Viviane RUIZ

Quorum: 25	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20;

Considérant que les crédits prévus au budget annexe 2015 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 16 de la section d'investissement, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 16 « Emprunts » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et en recettes de 1 500 000€ sur l'article 1641, afin de prendre en compte un remboursement anticipé partiel sur le prêt en cours au mois d'août 2015 (qui s'est traduit simultanément par un remboursement intégral du capital restant dû avant remboursement partiel et un re-tirage du capital restant dû après remboursement partiel) ;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° l d'un montant de l 500 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe La Tour Montarnaud 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution	sur	crédits	Augmentation sur crédits		
	ouverts			ouverts		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
16-1641 « Emprunts » - DE (dépenses)				1 500 000,00€		
16-1641 « Emprunts » - DE (recettes)				1 500 000,00€		

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1209 le 18/11/15 Publication le 18/11/15

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/41/15

Identifiant de l'acte: 034-243400694-20151116-lmc174536-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

